



ECOSPIN



RAPPORT D'APTITUDE AU CONTACT ALIMENTAIRE

SELON LE RÈGLEMENT
EUROPÉEN CE N° 10/2011 EN
VIGUEUR

TISSU PUL IMPERMÉABLE
ET RESPIRANT,
POLYESTER RECYCLÉ RPET

RAPPORT D'ESSAI N° FRAJ21001493BI

Date : 05/07/2021

Copie à : OFFICE

Client : ECOSPIN SAS
A l'attention de : Gilles CADIOU
4 rue des Ifs
22320 SAINT MAYEUX
FRANCE

Votre référence : Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Votre numéro de commande : Non Communiqué

Date de démarrage des essais : 12/05/2021

ESSAIS DEMANDÉS	RÉFÉRENTIEL	CONCLUSION
Migration globale/usage répété	REG. N°10/2011 + Amendements	CONFORME
Migration spécifique des amines aromatiques primaires (AAP) sur le plastique (usage répété)	REG. N°10/2011 + Amendements	CONFORME
Migration spécifique des métaux lourds sur le plastique (usage répété)	REG. N°10/2011 + Amendements	CONFORME
Teneur en Bisphénol A	Loi n° 2012-1442 (France)	CF. CORPS DU RAPPORT
Teneur en phtalates dans le plastique	REG. N°10/2011 + Amendements	CF. CORPS DU RAPPORT
Test sensoriel	DIN 10955	SATISFAISANT

Le présent rapport a été établi sur la seule base des instructions, informations, documents et échantillons que vous nous avez fournis sous votre seule responsabilité. Les résultats et observations figurant dans ce rapport sont valables uniquement pour les échantillons soumis à Intertek France. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot.

Le présent rapport n'a pas pour objet de recommander des actions particulières. Il se limite à établir la conformité ou la non-conformité de l'échantillon que vous nous avez présenté par rapport aux normes applicables ou à votre cahier des charges. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Intertek n'est soumise à aucune obligation de quelque nature que ce soit à l'égard des tiers au contrat la liant à son client et elle dégage toute responsabilité envers ces tiers à raison du présent rapport.

Intertek n'engage sa responsabilité envers son client que dans les limites des conditions générales et particulières du contrat régissant leurs relations et, notamment, des dispositions de la clause limitative de responsabilité figurant à l'article 4.2 des conditions générales. En dehors de ce cadre contractuel, Intertek n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit. Aucune mention de l'accréditation COFRAC dont est titulaire Intertek France ne peut être faite autrement que par la reproduction de notre/nos rapports dans son/leur intégralité. Toute reproduction partielle est strictement interdite. Il comporte 7 pages en version Française. Seule la version française du rapport fait foi.

Thibault FOUGEROUX
Ingénieur Essai Chimie





Migration globale/usage répété

REG. N°10/2011 + Amendements

Terminé le : 05/07/2021

(#)
Ech. N° 1493-1 Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Conditions opératoires :

• Limite de migration :	10 mg/dm ²
• Norme de référence utilisée :	EN1186-1
• Norme de référence utilisée :	EN1186-14
• Norme de référence utilisée :	EN1186-15
• Commentaire :	Condition d'essai à la demande du client

DESIGNATION	LIMITES	Simulant utilisé	Température de contact	temps de contact	Résultat (mg/dm ²)	Résultat2 (mg/dm ²)	Résultat3 (mg/dm ²)
Migration 1	<10.0	Simulant A: Ethanol 10%	40°C	10 jours	<3.0	<3.0	<3.0
Migration 2	<10.0	Simulant B: Acide acétique 3%	40°C	10 jours	<3.0	<3.0	<3.0
Migration 3	<10.0	Simulant D2: Ethanol 95%	40°C	10 jours	7.0	4.0	3.0
Migration 4	<10.0	Simulant D2: Isooctane	40°C	48 heures	<3.0	<3.0	<3.0

Essais réalisés par un laboratoire partenaire.

RAPPORT ESSAI N°

FRAJ21001493BI

Date : 05/07/2021



Echantillon n° : 01493-1 / Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Reçu le :

12/05/2021

Quantité reçue : 1

Description :

Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Réf. client :

/





Migration spécifique des métaux lourds sur le plastique (usage répété)

REG. N°10/2011 + Amendements

Terminé le : 05/07/2021

#) Ech. N° 1493-1 Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Conditions opératoires :

- Simulant : Simulant B: Acide acétique 3%
- Température de contact : 40°C
- Temps de contact : 10 jours

DESIGNATION	LIMITES	Migration 1 (mg/kg)	Migration 2 (mg/kg)	Migration 3 (mg/kg)
Baryum	<1.00	<0.10	<0.10	<0.10
Cobalt	<0.05	<0.03	<0.03	<0.03
Manganèse	<0.60	<0.10	<0.10	<0.10
Zinc	<5.00	<1.00	<1.00	<1.00
Fer	<48.00	<5.00	<5.00	<5.00
Lithium	<0.60	<0.10	<0.10	<0.10
Cuivre	<5.00	<1.00	<1.00	<1.00
Aluminium	<1.00	<0.10	<0.10	<0.10
Antimoine	<0.04	<0.01	<0.01	<0.01
Nickel	<0.02	<0.01	<0.01	<0.01
Europium	<0.05	<0.01	<0.01	<0.01
Terbium	<0.05	<0.01	<0.01	<0.01
Gadolinium	<0.05	<0.01	<0.01	<0.01
Lanthane	<0.05	<0.01	<0.01	<0.01
Plomb	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Arsenic	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Cadmium	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002
Chrome	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Mercur	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Somme: Eu+Tb+Gd+La	<0.05	<0.01	<0.01	<0.01

Essais réalisés par un laboratoire partenaire.


**Migration spécifique des amines aromatiques primaires (AAP) sur le plastique
(usage répété)**

REG. N°10/2011 + Amendements

Terminé le : 05/07/2021

(#)
Ech. N° 1493-1 Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Conditions opératoires :

- Simulant : Simulant B: Acide acétique 3%
- Température de contact : 40°C
- Temps de contact : 10 jours

DESIGNATION	LIMITES	N° CAS	Migration 1 (mg/kg)	Migration 2 (mg/kg)	Migration 3 (mg/kg)
4-Aminodiphenyl	<0.002	92-67-1	<0.002	<0.002	<0.002
Benzidine	<0.002	92-87-5	<0.002	<0.002	<0.002
4-Chloro-o-toluidine	<0.002	95-69-2	<0.002	<0.002	<0.002
2-Naphthylamine	<0.002	91-59-8	<0.002	<0.002	<0.002
o-Aminoazotoluene	<0.002	97-56-3	<0.002	<0.002	<0.002
2-Amino4nitrotoluene	<0.002	99-55-8	<0.002	<0.002	<0.002
p-Chloroaniline	<0.002	106-47-8	<0.002	<0.002	<0.002
2,4-Diaminoanisole	<0.002	615-05-4	<0.002	<0.002	<0.002
4,4-Diaminodiphenyl	<0.002	101-77-9	<0.002	<0.002	<0.002
3,3-Dichlorobenzidin	<0.002	91-94-1	<0.002	<0.002	<0.002
3,3-Dimethoxybenzidi	<0.002	119-90-4	<0.002	<0.002	<0.002
3,3-Dimethylbenzidin	<0.002	119-93-7	<0.002	<0.002	<0.002
p-Cresidine	<0.002	120-71-8	<0.002	<0.002	<0.002
4,4-Methylene-bis	<0.002	101-14-4	<0.002	<0.002	<0.002
4,4-Oxydianiline	<0.002	101-80-4	<0.002	<0.002	<0.002
4,4-Thiodianiline	<0.002	139-65-1	<0.002	<0.002	<0.002
o-Toluidine	<0.002	95-53-4	<0.002	<0.002	<0.002
2,4-Toluylenediamine	<0.002	95-80-7	<0.002	<0.002	<0.002
2,4,5-Trimethylanili	<0.002	137-17-7	<0.002	<0.002	<0.002
o-Anisidine	<0.002	90-04-0	<0.002	<0.002	<0.002
4-Aminoazobenzene	<0.002	60-09-3	<0.002	<0.002	<0.002
m-Phenylenediamine	<0.002	108-45-2	<0.002	<0.002	<0.002
Benzoguanamin	<5.000	91-76-9	<0.050	<0.050	<0.050
4,4-Methylenebis3chl	<0.050	106246-33-7	<0.050	<0.050	<0.050
Somme autre AAP	<0.010		<0.002	<0.002	<0.002
3,3-Dimethy44diamino	<0.002	838-88-0	<0.002	<0.002	<0.002

Essais réalisés par un laboratoire partenaire.



Test sensoriel

DIN 10955

Terminé le : 05/07/2021

(#) Ech. N° 1493-1 Tissu pul imperméable et respirant r PET La Panda Love Fabrics

Conditions opératoires :

Température de contact :	40°C
Durée de contact :	10 jours
Simulant :	Eau

DESIGNATION	LIMITES	RESULTATS
(#) Goût (moyenne)	<3	0
(#) Odeur (moyenne)	<3	0

NR : Non requis

Essais réalisés par un laboratoire partenaire.

Teneur en Bisphénol A

Loi n° 2012-1442 (France)

Terminé le : 04/06/2021

Essais en référence à la loi française n° 2012-1442 du 24 décembre 2012 (visé à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A).

L'analyse de la teneur en BPA est effectuée par LC-MS/MS selon une méthode d'essai interne. Limite de quantification: 0,05 mg/kg.

Liste des matériaux analysés :

1493-1-A : plastique blanc

DESIGNATION	N° CAS	LIMITES	1493-1-A
BPA (mg/kg)	80-05-7	NR	<0.05

NA : Non applicable - NR : Non Requis - ND : Non détecté

Commentaires 1493-1-A L'échantillon NE CONTIENT PAS de Bisphénol A à une teneur de plus de 0,05 mg/kg. Les essais de migration spécifique selon le règlement (UE) 2018/2013 amendant le règlement (UE) 10/2011 ne sont donc pas nécessaires.



Teneur en phtalates dans le plastique

REG. N°10/2011 + Amendements

Terminé le : 01/06/2021

Analyse par GC/MS. Limite de détection : 0.01%

Liste des matériaux analysés :

1493-1-A : plastique blanc

DESIGNATION	N° CAS	LIMITES	1493-1-A
Dibutyl phthalate (%)	84-74-2	NR	<0.010
Butyl benzyl phthalate (%)	85-68-7	NR	<0.010
Di(2-éthylhexyl) phthalate (%)	117-81-7	NR	<0.010
Di-n-octyl phthalate (%)	117-84-0	NR	<0.010
Di-iso-nonyl phthalate (%)	28553-12-0	NR	<0.010
Di-iso-decyl phthalate (%)	26761-40-0	NR	<0.010
Di-allyl phthalate (%)	131-17-9	NR	<0.010

NA : Non applicable - NR : Non Requis - ND : Non détecté

Commentaires

1493-1-A

Aucun des phtalates ci-dessus n'est présent en quantité de plus de 0,01 % dans les matériaux testés. Les essais de migration spécifique selon le Règlement (UE) n°10/2011 ne sont donc pas nécessaires.

FIN DU RAPPORT